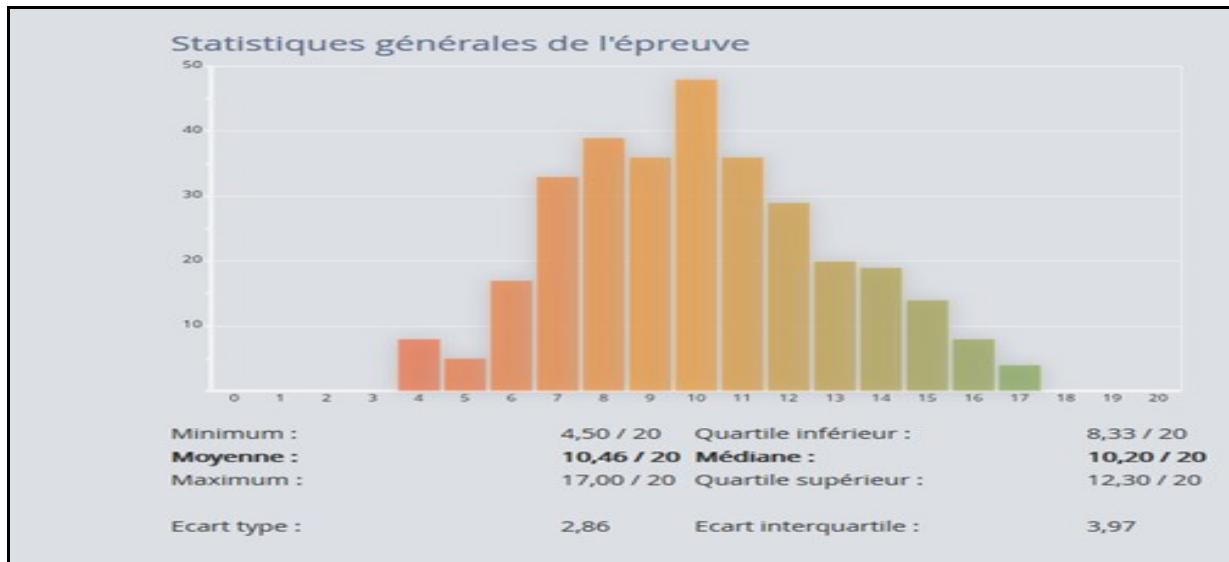


CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

I. Résultats de l'épreuve



II. Observations générales sur le sujet

Le texte proposé lors de la session 2018 extrait de *La Fin de l'Homme* de Francis Fukuyama était en adéquation avec les exigences du concours. Il permettait de stimuler la réflexion sur l'impact des avancées en matière de biotechnique sur la définition de la dignité humaine et le rôle joué par l'État dans ce processus.

Le sujet présentait l'intérêt d'articuler les deux thèmes au programme. L'architecture claire et précise du texte permettait de suivre aisément la progression de la pensée de l'auteur et d'aider à la compréhension des idées formulées. La formulation par elle-même ne présentait pas de difficultés.

Les résultats obtenus cette année sont en légère augmentation mais avec une amplitude moindre. Les résultats convenables obtenus pour l'exercice du résumé s'expliquent par une assez bonne compréhension du texte et une relative maîtrise dans les contraintes de la première partie de l'épreuve.

III. Commentaires sur les copies et attendus du jury

1) Sur le résumé de texte : **moyenne : 5,56/10 (notes de 1,80 à 10, écart-type : 1,59)**

La correction des copies a fait valoir une assez bonne maîtrise des règles de l'exercice. Comme lors de la session précédente, le jury a pu apprécier le travail généralement sérieux sur le résumé. Une des réussites de cette première partie de l'épreuve réside dans la restitution claire et structurée de l'architecture du texte source, lui-même très connecté, structure qui a par ailleurs permis généralement une bonne compréhension des idées générales de l'auteur.

La thèse de l'auteur était explicite et bien restituée : les manipulations génétiques remettent en cause et en péril la dignité humaine fondée sur une communauté de nature, et seule une politique d'eugénisme menée par l'État permet d'éviter la confiscation à leur profit des possibilités d'améliorations génétiques par les élites, en créant une société génétiquement plus égalitaire. La place de l'État est ici primordiale : en assurant l'égalité d'accès aux biotechniques, il est le gardien de la dignité humaine universelle.

CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

Si les contresens occupent une place marginale, il reste la difficile question de distinguer l'essentiel de l'accessoire. La pensée de Fukuyama, si elle se déroule de manière limpide, n'exclut pas la complexité et le détour par la lecture de la *Politique* d'Aristote qui restitue le questionnement du philosophe antique sur la légitimité de l'esclavage et est fortement corrélé au risque de fixation génétique (donc naturelle) des hiérarchies sociales. Le paragraphe consacré à la pensée aristotélicienne a été fréquemment négligé. De même, (défaut de maîtrise dans la contrainte de concision ou manque de discernement ?) des copies ont occulté ou survolé la mise en perspective politique finale. Beaucoup de copies accusent un déséquilibre dans les proportions des paragraphes. Les premiers paragraphes sont souvent élaborés au détriment des derniers, ce qui ampute le cheminement de la pensée de l'auteur des principaux points de résistance à sa thèse.

Globalement, la difficulté de l'exercice du résumé vient de la combinaison entre le respect de l'architecture du texte et la qualité de la restitution du propos :

- d'un côté, on trouve des résumés très bien présentés, très connectés qui laissent rapidement apercevoir, presque de manière esthétique, la structure du texte, au détriment d'une prise de risque dans la formulation et parfois de la fidélité à la hiérarchisation des idées dans le texte source ;
- d'un autre côté, des résumés plus brouillons dans lesquels on peine à entrer dans un premier temps, mais qui en revanche s'affrontent véritablement à l'exercice pour tenter de rendre compte de la pensée de l'auteur tout en adoptant la hauteur de vue exigée. Ces dernières copies ont été valorisées.

À de rares exceptions près, le jeu de la reformulation est joué et le mode d'énonciation du texte source est respecté. Le jury est conscient de la difficulté de maîtriser cette tension entre la fidélité à un texte bien compris et le choix d'une expression originale, claire et concise. La contrainte de la concision présente deux risques : soit un comptage erroné du nombre de mots soit celui d'une expression maladroite voire inintelligible. Comme pour les sessions précédentes, le dépassement du nombre de mots imposé, à plus forte raison lorsqu'il a été dissimulé, a été immanquablement sanctionné, la capacité à reformuler avec concision un texte source étant la capacité majeure attendue pour cette première partie de l'épreuve.

Conseils du jury :

Un petit nombre de candidats oublie de s'appuyer avec rigueur sur l'organisation en paragraphes et/ou les connecteurs pour déceler les idées à résumer. Cette simple lecture du texte permet pourtant de structurer son propre discours en l'organisant de manière cohérente tout en garantissant une fidélité à la progression du texte source.

Le jury a pu apprécier les efforts de reformulation mais pour la moitié des copies, ces efforts aboutissent à des propos qui frisent le contresens ou qui nuisent à l'intelligibilité des idées exprimées. Les raisons en sont moins un défaut de maîtrise du lexique que des problèmes récurrents de syntaxe, le fait ayant été rapporté par l'ensemble des membres du jury. On ne saurait trop recommander de veiller particulièrement à la construction claire et précise de la phrase. Durant l'épreuve, le temps passe très vite mais il est nécessaire de prendre le temps de consacrer une partie de celui-ci à l'élaboration des deux ou trois premières phrases du résumé pour évaluer leur degré de pertinence et de cohésion et à relire l'ensemble du résumé avec les mêmes critères. Près d'un quart des copies ont été pénalisées pour ce défaut.

CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

2) Sur l'essai : (moyenne : 4,90, copies notées de 1 à 9,60, écart-type : 1,81)

Le libellé du sujet de l'essai était conforme aux attendus de l'épreuve :

« Quelles réflexions vous inspire l'affirmation suivante de Francis Fukuyama : « la ligne rouge qui définit la dignité humaine universelle devrait donc être renforcée, en permettant à l'État de s'assurer que personne ne reste à l'extérieur » ».

La consigne permet une certaine souplesse dans le traitement de la forme.

L'essai n'adopte pas nécessairement la démarche de la dissertation, mais il est obligatoirement dialogique puisqu'il suppose une explicitation des propos de l'auteur pour les contextualiser et déceler les points de résistance dans un mouvement de dépassement et d'élargissement du champ de la réflexion.

Analyse du sujet et problématisation

Pour ce faire, il était nécessaire d'analyser le sujet proposé pour pouvoir dégager une problématique. Or, près de la moitié des copies s'en dispensent ou ne maîtrisent pas l'exercice, la définition des termes clés ne débouchant pas nécessairement sur une confrontation d'où naît la problématisation.

Dans l'introduction, on attend une accroche qui permet de contextualiser le sujet. Ainsi, la copie suivante qui débute sur l'accroche ci-après entre-t-elle de plain-pied dans le sujet sans l'interroger : « La démocratie se caractérise par une égalité en droit et en liberté. Ainsi un des rôles de l'État est-il de renforcer la dignité humaine pour que personne ne soit privé de ses droits. C'est-à-dire renforcer la valeur humaine permettant de jouir de ses droits ». L'entrée dans l'essai souffre ici d'une absence totale de mise en tension, les termes n'ayant pas été définis ni confrontés entre eux. En revanche, l'entrée par le contexte de la citation, rappelé par la conjonction « donc » (la dignité humaine est mise à mal par les biotechnologies) permettait à une autre copie d'interroger dans un premier temps le concept de dignité humaine universelle pour éprouver la pertinence de l'intervention de l'État dans ce rôle de gardien que lui confère Fukuyama.

La prise en compte du contexte de la citation permettait d'éviter les contresens. Fukuyama confie à l'État l'obligation d'assurer un accès égal aux améliorations génétiques par eugénisme afin de préserver une dignité humaine universelle, reposant sur une communauté de nature, et qui fonde une égalité de droits. Or, cette communauté de nature est interrogée par les biotechnologies. Se pose ainsi la question de la frontière, soit de la « ligne rouge » : qui a le pouvoir ou la légitimité de définir des limites à la dignité humaine universelle et selon quels critères ? Quelles sont les limites à ce pouvoir ? L'idée d'universalité est-elle compatible avec la sphère d'action, nécessairement limitée, d'un État ? Par ailleurs, le contexte d'énonciation de la citation fait reposer l'évolution de la dignité humaine sur une amélioration du « niveau de base » par des manipulations génétiques, posant comme implicite une définition essentialiste de l'homme qui peut être interrogée.

Le jury attendait une nécessaire définition de la dignité humaine et de son lien avec l'égalité. De nombreuses copies ont fait appel à la définition kantienne (l'homme doit être considéré comme une fin et non simplement comme un moyen) pour aborder de manière parfois personnelle mais juste la notion de respect dû à tout individu qui incarne en lui l'humanité.

CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

L'expression de « ligne rouge », qui rappelle l'expression du premier paragraphe du texte de Fukuyama « cercle magique » en opérant un glissement de l'irrationnel (lecture religieuse) au rationnel, était le fil conducteur de la réflexion et il aurait fallu y consacrer un temps dans l'analyse. Trop peu de copies l'ont compris. Cependant, parmi les copies qui ont mené ce travail d'analyse et de questionnement, la problématisation orientait la réflexion vers la légitimité de l'intervention de l'État pour désigner cette limite et ainsi préserver une dignité humaine universelle.

Seules quelques copies ont interrogé la difficulté d'un accord entre le fonctionnement d'un État particulier et une valeur dite universelle, censée se répandre au-delà des frontières de l'État mais en accord avec celui-ci. Ainsi la formulation de la question dans l'introduction dans une copie : « dans quelle mesure la dignité peut-elle évoluer aux côtés de l'État de manière à rester réellement universelle ? » témoigne d'une approche pertinente du problème posé.

Le jury est conscient de la difficulté de mener une analyse fine du sujet, d'en dégager les principaux questionnements pour construire un cheminement pertinent et nourri et y répondre en un temps très limité. L'analyse du sujet constitue d'autant plus une étape incontournable, la précision de l'analyse étant particulièrement valorisée. La progression argumentative, à condition d'être ferme, cohérente et nourrie avec justesse, peut ne pas convoquer tous les arguments nécessaires pour emporter la conviction, la limpideur d'une pensée précise, bien explicitée est davantage appréciée qu'un foisonnement d'idées dans lequel la pensée peut se perdre.

Organisation du raisonnement :

Le sujet pouvait être discuté, Fukuyama exposant lui-même dans son texte les résistances à une politique d'eugénisme dirigée par l'État lorsqu'il évoque la suspicion à l'encontre des sociétés qui utilisent les biotechnologies. Une grande majorité des copies a opté pour un raisonnement dialectique.

Il était pertinent de partir du contexte de la citation pour élargir la réflexion. Ce point est important car c'est parce que les biotechnologies remettent en cause une dignité humaine fondée sur une communauté de nature qui n'avait plus été questionnée jusqu'à elles, selon Fukuyama, que la question de la « ligne rouge » se pose aujourd'hui. Mais le problème déborde celui des manipulations génétiques. Les copies traitant exclusivement des progrès en matière de génie génétique ont manqué de recul, au risque de confondre le sujet avec un travail déjà réalisé, appris ou d'une portée très banale (les dangers et les atouts des progrès des technologies).

Plusieurs pistes de réflexion pouvaient être envisagées selon l'angle choisi par la copie. Le raisonnement pouvait se dérouler selon des modalités différentes et de nombreux arguments étaient susceptibles d'être convoqués.

- pour discuter l' « eugénisme égalitaire » suggéré par Fukuyama :

- * le risque de soumettre les techniques aux lois du marché et de creuser les inégalités,
- * **mais aussi** la difficulté à définir les différences entre thérapies géniques et améliorations génétiques, donc les frontières entre le « normal » et le « pathologique » (référence à Canguilhem) ;

- pour interroger le rôle de l'État dans la préservation de la dignité humaine :

- * Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 qui rappelle l'égalité de tous en dignité et en droits,
- * la notion de service public qui se soustrait à une logique marchande au profit du bien commun dans une démocratie,

CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

* **mais aussi** le risque de dérive totalitaire d'un État qui définit seul les conditions d'« accès » à la dignité humaine, d'où

* la nécessité d'instaurer des débats citoyens (cf les États Généraux de la bioéthique organisés par le Comité Consultatif National d'Éthique en mars 2018) afin de faire évoluer le droit qui questionne toujours la notion de dignité humaine et d'égalité (par exemple, les PMA autorisées en France uniquement pour les couples hétérosexuels) ;

* le pouvoir de légiférer d'un État nécessairement limité à une nation et qui n'est donc pas en capacité de préserver une dignité universelle.

On pouvait également s'interroger sur les moyens dont dispose l'État pour garantir les mêmes droits pour tous. En veillant à assurer l'égalité des chances dans l'éducation, il renforce la « ligne rouge » pour que tous puissent accéder à cette « élévation du niveau de base » préconisée par Fukuyama, nuancant ainsi une vision essentialiste de l'homme. De même, une copie évoque la nécessité de vigilance pour maintenir la laïcité dans les lieux publics afin de lutter contre les discriminations et s'appuie sur une citation d'Elisabeth Badinter qui met en garde contre le parallèle entre la disparition de la laïcité et celle des droits des femmes pour justifier son argument.

Le jury a apprécié la présence d'arguments et d'exemples puisés dans différents domaines. C'est ainsi qu'une copie s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles « l'État devrait renforcer l'égalité au sein d'un pays » et a convoqué l'exemple de la destruction de *favelas* lors des Jeux Olympiques au Brésil en 2016, ce qui creuse les inégalités et prive de citoyenneté une grande partie de la population, pour démontrer que le maintien de l'égalité est indispensable pour préserver la démocratie.

Les exemples proposés sont souvent riches et témoignent d'une bonne préparation à l'épreuve : les références philosophiques (Foucault et la notion de « bio-pouvoir », Hobbes (*Le Léviathan*), les théories libertariennes des transhumanistes entre autres, ou littéraires (*Le Meilleur des Mondes* de Huxley) et cinématographiques (*Bienvenue à Gattaca* d'A. Niccol étant le film le plus cité) se confrontent aux exemples pris dans l'actualité : le cas de détresse de la jeune Naomi Musenga ou le fonctionnement des centres hospitaliers psychiatriques qui engage la responsabilité de l'État. Enfin, des candidats préparés ont éclairé le projet de politique eugénique égalitaire de Fukuyama en parlant d'« eugénisme négatif » qui consiste à « éviter la naissance d'enfants dont on sait qu'ils seront gravement malades et douloureusement handicapés » (*Les apprentis sorciers*, A. Etchegoyen) et qui interroge les limites entre la maladie, le handicap et la santé. Les références scientifiques étaient également nombreuses, l'exemple du CRISPR-Cas9 (les « ciseaux génétiques », instrument de la sélection génétique) étant le plus cité. Plusieurs copies convoquent avec pertinence la pensée de Jacques Testart qui met en garde contre le péril transhumaniste ou celle du généticien Axel Kahn qui rappelle la nécessité d'un débat éthique sur les avancées des biotechnologies.

Le jury a regretté en revanche des structures argumentatives peu rigoureuses : des arguments sont présentés sans exemple pour leur donner une force de conviction ou les exemples ne sont pas expliqués, donc sans aucune valeur argumentative. Il convient de rappeler l'importance du traitement de l'exemple pleinement intégré dans un discours orienté par un commentaire qui en explicite la portée et le rattache clairement à l'argument énoncé. L'écueil à éviter était de lister les exemples, les situations d'indignité dans le cas de cet essai, sans les rattacher à l'idée force et en courant le risque de commenter ces situations de manière très subjective voire parfois affective en perdant de vue la distance nécessaire attendue dans l'essai. Certaines copies ne présentent qu'une succession d'exemples rattachés à l'un des termes du sujet, « dignité », et tendent à passer sous silence le reste de la citation.

CONCOURS C – SESSION 2018

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

Peu de copies ne proposent pas de conclusion à la fin de l'essai, mais sans doute à cause d'un manque de temps, ce point d'orgue de l'argumentation est fréquemment négligé. Sur ce point, il est vivement conseillé de trouver un moyen de clore le devoir en rédigeant un paragraphe synthétique de conclusion au brouillon. En cas de mauvaise estimation du temps imparti à l'argumentation, écourter habilement un développement pour amener une conclusion qui livrera une vision englobante du raisonnement est préférable au fait de proposer une ou deux lignes sans grand intérêt argumentatif qui laisseront au correcteur une impression finale d'inaboutissement.

Pour l'essai, le jury a apprécié les copies dans lesquelles les candidat(e)s interrogeaient réellement le sujet pour proposer une réflexion personnelle, nourrie et nuancée tout en prenant clairement position. Dans cet exercice, le jury n'attend pas l'exhaustivité dans le choix des arguments, mais une qualité dans la réflexion qui peut s'exprimer simplement mais avec rigueur et précision.

3) Sur l'expression

Cette année, peu de copies présentaient une expression indigente et, pour un peu plus de la moitié des copies, on constate un effort dans l'exercice de la reformulation pour employer un lexique clair et juste. Il n'en reste pas moins qu'un travail supplémentaire reste à faire surtout dans la maîtrise de la syntaxe.

On n'insistera jamais assez sur la nécessaire maîtrise des codes de la langue dans tout discours visant à communiquer et faire partager une pensée. L'intelligibilité du propos est primordial et cette année encore, des fautes de syntaxe ont pu soit altérer l'idée énoncée, soit la rendre incompréhensible. Ces erreurs proviennent le plus fréquemment de difficultés à hiérarchiser l'information dans une phrase complexe (absence de proposition principale ou enchâssements successifs qui aboutissent à la non-acceptabilité des énoncés par exemple).

Les principales difficultés relevées surtout dans le résumé où le jeu de la reformulation les expose davantage que dans l'essai sont :

- * cohérence textuelle : absence ou défaut de maîtrise des connecteurs ; les paragraphes sont juxtaposés et ne soulignent pas le rapport de sens ou ils sont mal articulés ;
- * des erreurs dans le jeu de la reprise pronominale.

On relève également une augmentation significative des problèmes orthographiques suivants :

- * orthographe lexicale : termes usuels mal orthographiés « cependants », « d'ailleur », « beaucoup », « malgrés », ...
- * orthographe grammaticale : des formes verbales malmenées (erreurs de conjugaison notamment).

Le jury a été sensible à un langage fluide et juste et a donc valorisé la cohérence dans l'expression de la pensée, ainsi que l'emploi d'un vocabulaire précis sans être jargonnant, même si les critères orthographiques n'étaient pas tous respectés.

Pour conclure, on ne peut que constater que les candidat(e)s ont été bien préparé(e)s aux épreuves puisqu'il y a eu peu de copies vraiment indigentes. Le sujet semble avoir été apprécié et la plupart des copies ont fait fructifier le travail réalisé pendant l'année sur les deux thèmes au programme. Les améliorations à apporter pour les épreuves futures se concentrent sur l'analyse du sujet et le développement des exemples pour l'essai, et le travail de la cohérence et de la cohésion des phrases et paragraphes pour les deux exercices.